



Déclaration CAPA Classe Exceptionnelle SNES, SNESup FSU du 28 juin 2018.

Entre 2017 et 2018, notre académie a perdu 19 promotions alors qu'il y en a 70 de plus nationalement. Certes, nous subissons une baisse des promovables mais, de fait, des collègues partiront à la retraite sans cette classe exceptionnelle alors qu'ils n'ont pas démerité.

Si, depuis janvier, des « améliorations » ont été portées sur les modalités d'accès à la classe exceptionnelle au titre du vivier 1, certaines restent injustes : les formateurs académiques particulièrement ou à l'ESPE à qui l'on a expliqué que seul le CAFFA – donc les services après 2015 – serait la référence pour le vivier 1 et d'autres situations particulières sont toujours les grands oubliés, ainsi que tous les collègues qui effectuent des services, mais pas forcément la totalité de leur service en BTS en lettres, langues,...

Ce vivier s'amenuise de plus en plus car il ne reste, à l'issue de cette campagne, que 18 collègues non promus. Et encore, nous avons 20 collègues qui n'ont pas postulé entre les deux campagnes alors qu'ils remplissaient les conditions. Le problème se pose dans les mêmes termes dans la plupart des académies, aussi, souhaitons que le ministère autorise le report d'un vivier sur l'autre. Par ailleurs, comme nous le signalerons, le déséquilibre entre les disciplines persiste.

Nous tenons aussi à rappeler que la classe exceptionnelle doit évaluer l'ensemble de la carrière d'un enseignant. Nous nous étonnons ainsi de voir des appréciations modifiées entre février et juin, nous ne manquerons de vous les signaler. Nous savons que les services du Rectorat et que les inspections ont eu un travail conséquent à fournir en très peu de temps, travail que nous tenons à saluer ici. Ainsi, nous notons qu'un effort tout particulier a été fait en Anglais pour permettre aux collègues de comprendre leur avis. Si nous savons pointer du doigt les problèmes, nous savons également souligner les avancées.

Il n'est pas non plus acceptable de retomber dans les travers initiaux de la hors-classe, en mettant en avant "le mérite". Ce fonctionnement explique que le SNES et le SNESUP proposeront de promouvoir des collègues retraitables, même si notre analyse montre que le rectorat a bien essayé de prendre en compte certaines situations, afin de permettre une rotation rapide des personnels pour que le plus grand nombre de professeurs puisse bénéficier de la classe exceptionnelle au cours des prochaines années. 13 collègues nés en 1958 ou avant vont être promus au vivier 2, il en reste 106 et la moyenne d'âge des promus a baissé d'un an par rapport à février. Pourtant, la note de service ministérielle va dans le sens de la promotion des plus âgés puisqu'il y est écrit : « Vous veillerez ainsi, dans l'établissement de vos propositions d'inscription au tableau d'avancement, à *préserver des possibilités de promotions à l'issue de cette montée en charge.* » Promouvoir des collègues trop jeunes, c'est perdre des promotions pour l'avenir puisque seule une promotion libérée par un départ à la retraite permettra à l'académie d'obtenir une nouvelle promotion. Si trop de "jeunes" collègues sont promus, dans trois années, le système sera complètement bloqué.

Pour finir, si nous avons demandé en février à ce qu'aucun effet mémoire concernant les avis ne soit appliqué, cela ne signifiait pas dans notre esprit que des avis seraient baissés.

Pour ce qui est de l'avancement à l'échelon spécial, notre demande s'inscrit dans les indications du Ministère qui précise dans son BO du 19 février « *afin de fluidifier l'accès à cet échelon, une attention particulière sera portée à ceux d'entre eux qui sont les plus expérimentés* ».